



QUALIFICATION DES FOURNISSEURS EN TRAVAUX ET SERVICES DE CONSTRUCTION POUR LE MARCHÉ DES LIGNES DE TRANSPORT

Pour Hydro-Québec Innovation, Équipement et Services Partagés

Formulaire de qualification

Octobre 2022

TRAVAUX ET SERVICES DE CONSTRUCTION POUR LE MARCHÉ DES LIGNES DE TRANSPORT

QUESTIONNAIRE DE QUALIFICATION

L'Intéressé à se qualifier doit répondre à l'entièreté du document. Une réponse évasive ou par oui ou non à une question à développement sera considérée comme n'ayant pas été répondue, et ce, à la discrétion du Comité d'évaluation. L'omission de répondre à une question pourrait entraîner le rejet de la candidature, et ce, conformément aux dispositions prévues au document « Instructions aux Intéressés à se qualifier » spécifique pour les travaux et services de construction pour le marché des lignes.

1. **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

1.1

Raison sociale de la firme

Pour l'Intéressé à se qualifier ayant un principal établissement au Québec, joindre une copie de l'enregistrement au Registre des entreprises du Québec.

OU

Pour l'Intéressé à se qualifier ayant un principal établissement hors Québec, joindre une copie de l'enregistrement de l'organisation au lieu d'affaires.

1.2

Identification – Constitution de la société intéressée à se qualifier

Société mère	Succursale	Compagnie
Propriétaire unique	Filiale	Co-Entreprise

1.3

Nombre total d'employés

Permanent (s) : _____ Temporaire (s) : _____

1.4

Adresse du siège social de l'Intéressé à se qualifier

2. **INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA QUALIFICATION**

2.1

Pour l'Intéressé à se qualifier ayant un principal établissement au Québec, joindre une copie de votre Attestation de l'Agence de Revenu Québec valide.

OU

Pour l'Intéressé à se qualifier ayant un principal établissement hors Québec, joindre le formulaire « Absence d'établissement au Québec » dont une copie est disponible sur notre site web à l'adresse : <http://www.hydroquebec.com/data/soumissionnez/pdf/963-1169-absence-d-etablissement-au-quebec.pdf>

2.2 Joindre une copie de votre licence d'entrepreneur délivrée par la Régie du bâtiment du Québec ou numéro d'employeur de la Commission de la Construction du Québec (CCQ)

2.3

Joindre une copie du certificat enregistrant votre entreprise à la norme ISO 9001.

2.4.

Joindre le Rapport d'évaluation au questionnaire Santé et Sécurité au Travail (SST) valide tel que défini dans les Instructions aux Intéressés à se Qualifier.

2.5

Pour l'Intéressé à se qualifier ayant un principal établissement au Québec, joindre une copie du formulaire « Portrait de l'employeur » disponible dans le dossier de l'entrepreneur sur le site de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) imprimée depuis moins de quatre-vingt-dix (90) jours.

OU

Pour l'Intéressé à se qualifier ayant un principal établissement hors Québec, joindre une copie d'un document équivalent au formulaire « Portrait de l'employeur » de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Le document soumis doit être publié par une autorité officielle en langue française ou anglaise. Hydro-Québec se réserve le droit de valider l'équivalence des documents soumis.

2.6

Étant donné que des garanties de soumission et d'exécution de contrat sous forme de cautionnement seront demandées pour les appels de soumissions futurs, êtes-vous à même de fournir ces garanties dont une copie des formulaires de cautionnement et liste des compagnies d'assurances acceptées par Hydro-Québec est disponible sur notre site web à l'adresse :

<http://www.hydroquebec.com/soumissionnez/contrats.html>)?

OUI | NON |

2.7

Votre entreprise sera-t-elle en mesure d'offrir les assurances tel que décrit au document « Renseignements et Informations aux Intéressés à soumissionner pour contrat de travaux », dont une copie est disponible sur notre site web à l'adresse :

<http://www.hydroquebec.com/soumissionnez/contrats.html>)?

OUI | NON |

2.8

Votre entreprise adhère-t-elle en tous points aux clauses générales pour Travaux et services spécialisés de plus de 100 000\$, dans sa version la plus récente, dont une copie est disponible sur notre site web à l'adresse :

<http://www.hydroquebec.com/soumissionnez/>)?

OUI | NON |

2.9

Votre entreprise a-t-elle pris connaissance du document « Instructions aux Intéressés à se qualifier » spécifique pour les travaux et services de construction pour le marché des lignes dont une copie est disponible sur notre site web à l'adresse :

<http://www.hydroquebec.com/soumissionnez/>)?

OUI | NON |

2.10

Indiquez vos champs d'intérêts en travaux et services de construction pour le marché des lignes de transport :

Domaine d'activités	Intérêt (oui / non)
Ligne sur support de bois (incluant les contournements temporaires)	
69 kV à 315 kV – Ligne de structures d'acier rigide	
69 kV à 315 kV – Ligne de structures d'acier haubanés	
120 kV à 315 kV – Ligne de structures tubulaires	
735 kV – et conditions particulières	

3. HISTORIQUE DE L'INTÉRESSÉ À SE QUALIFIER [Expérience et domaine d'activités]**3.1**

Date de création de la raison sociale : _____

3.2

Domaine(s) d'activités et date de début des activités selon le tableau ci-dessous

Domaine d'activités	Date de début des activités
Ligne sur support de bois (incluant les contournements temporaires)	
69 kV à 315 kV – Ligne de structures d'acier rigide	
69 kV à 315 kV – Ligne de structures d'acier haubanés	
120 kV à 315 kV – Ligne de structures tubulaires	
735 kV – et conditions particulières	

3.3

Fournir un bref résumé des domaines d'activités indiqués ci-dessus et joindre le prospectus de l'entreprise si existant. Une présentation (en format .PDF) n'excédant pas dix (10) pages serait appréciée, si disponible, surtout si vous êtes un nouvel entrepreneur chez Hydro-Québec. Aucun point n'est attribué pour la présence ou l'absence de présentation.

3.4

Veillez nous fournir un historique avec un coût estimatif des projets avec Hydro-Québec ou avec d'autres clients **démontrant votre capacité à œuvrer en ligne de transport, selon le tableau de la question 3.2 (voir également l'Annexe 1 du document « Instructions aux Intéressés à se qualifier »).**

Seules les expériences des cinq (5) dernières années seront considérées.

Description <u>détaillée</u>	Type	Valeur	% réalisé	Année de réalisation	Nom, adresse et téléphone du client

Ajouter des feuilles si nécessaire.

3.5

Avez-vous déjà été associé avec une autre entreprise pour réaliser des travaux en ligne de transport?

OUI | NON

Si oui, compléter les informations suivantes :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Donnez les informations pertinentes

3.6

Fournir un bref résumé des autres domaines d'activités de votre entreprise. Si différente de la réponse fournie en 3.3. joindre une présentation (en format .PDF) n'excédant pas dix (10) pages (si disponible), surtout si vous êtes un nouvel entrepreneur chez Hydro-Québec. Aucun point n'est attribué pour la présence ou l'absence de présentation.

3.7

Veillez nous fournir un historique avec un coût estimatif des projets réalisés dans d'autres domaines d'activités, avec Hydro-Québec ou avec d'autres clients.

Description <u>détaillée</u>	Type	Valeur	% réalisé	Année de réalisation	Nom, adresse et téléphone du client

Ajouter des feuilles si nécessaire.

4. **SYSTÈME ADMINISTRATIF**

4.1 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

4.1.1

Joindre l'organigramme de la firme et les descriptions de tâches de chacun. Joindre les adresses courriel et les numéros de téléphone des noms apparaissant sur l'organigramme.

4.1.2

Joindre l'organigramme de votre société mère et de ses filiales s'il y a lieu.

4.2

Avez-vous du personnel ou une équipe dédiée à l'ingénierie? OUI NON

Décrire les activités et compétences des membres de cette équipe dans le domaine des lignes de transport et joindre les documents pertinents si disponibles.

4.3

Si votre entreprise utilise des tablettes tactiles (Apple iPad/Galaxy Note, etc.) dans le cadre de ses opérations, pouvez-vous travailler avec les dessins, plans et croquis d'Hydro-Québec sur celles-ci ?

OUI NON

6 **RÉDUCTION DES COÛTS**

Afin d'aider Hydro-Québec à réaliser sa mission :

6.1

Suggestion de trois (3) pistes de réduction de coûts **précises et réalisables** permettant d'économiser au moins 5% sur le coût des travaux par : la réduction du gaspillage sous toutes ses formes; l'augmentation de la productivité par de nouvelles façons de faire; l'utilisation de nouveaux matériaux ou outillage, de nouvelles méthodes de travail; la souplesse dans certains types de dessins, la réduction de certaines charges administrative, etc. Au moment d'écrire vos suggestions, veuillez prendre en considération qu'Hydro-Québec est une entreprise publique qui veut s'ouvrir aux changements de manière graduelle.

A)

B)

C)

6.2

Quelle(s) mesure(s) de réduction de coûts avez-vous implantée(s) avec succès dans votre entreprise ?

8. SYSTÈME FINANCIER**8.1**

Chiffre d'affaires de votre entreprise pour les trois (3) dernières années en débutant par l'année financière la plus récente complétée.

Année financière	Tous les secteurs d'activités globaux \$	Travaux en Lignes autres clients qu'HQ \$	Travaux tous marchés/domaines HQ \$	Travaux en Lignes HQ \$
Ex : 2014	10,000,000 \$	500 000 \$	300 000 \$	200 000 \$

8.2

Spécifiez vos références bancaires

Nom de l'établissement	Adresse	Nom du responsable	Numéro de téléphone

8.3

Veillez joindre un document explicatif des orientations stratégiques de l'entreprise pour les trois (3) prochaines années. Par exemple, si vous envisagez des changements dans votre marché, comment votre entreprise entend-elle y faire face? Votre entreprise a-t-elle des projets de croissance?

9 SYSTÈME DE GESTION DES TRAVAUX (Santé et Sécurité au Travail)**9.1**

Lors de la réalisation de travaux de construction, Hydro-Québec exige qu'un programme de prévention en Santé et Sécurité relatif aux travaux à réaliser soit fourni. Veuillez inclure une copie de ce document.

9.2

Pour l'Intéressé à se qualifier ayant un établissement principal au Québec, combien de réclamations acceptées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) émanant d'employés de votre entreprise y a-t-il eues au cours de la dernière année civile complétée?

OU

Pour l'Intéressé à se qualifier ayant un établissement principal hors Québec, combien de réclamations acceptées équivalentes aux dispositions prévues par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) émanant d'employés de votre entreprise y'a-t-il eu au cours de la dernière année civile complétée? Joindre une preuve justificative émise par une autorité officielle. Hydro-Québec se réserve le droit de valider l'équivalence des informations soumises.

9.3

Pour l'Intéressé à se qualifier ayant un établissement principal au Québec, combien d'heures sont comptabilisées auprès de la Commission de la Construction du Québec (CCQ) pour la dernière année civile complétée?

OU

Pour l'Intéressé à se qualifier ayant un établissement principal hors Québec, combien d'heures sont comptabilisées auprès de l'équivalent de la Commission de la Construction du Québec (CCQ) pour la dernière année civile complétée? Joindre une preuve justificative émise par une autorité officielle. Hydro-Québec se réserve le droit de valider l'équivalence des informations soumises.

9.4

Pour l'Intéressé à se qualifier ayant un établissement principal au Québec, combien de constats d'infraction votre entreprise a-t-elle reçus en vertu de l'article 237 de la *Loi sur la Santé et la Sécurité au travail* au cours des soixante (60) derniers mois?

OU

Pour l'Intéressé à se qualifier ayant un établissement principal hors Québec, combien de constats d'infraction équivalents aux dispositions de l'article 237 de la *Loi sur la Santé et la Sécurité au travail* a-t-elle reçus au cours des soixante (60) derniers mois? Joindre une preuve justificative émise par une autorité officielle. Hydro-Québec se réserve le droit de valider l'équivalence des informations soumises.

9.5

Pour l'Intéressé à se qualifier ayant un établissement principal au Québec, combien de constats d'infraction votre entreprise a-t-elle reçus en vertu de l'article 236 de la *Loi sur la Santé et la Sécurité au travail* au cours des soixante (60) derniers mois?

OU

Pour l'Intéressé à se qualifier ayant un établissement principal hors Québec, combien de constats d'infraction équivalents aux dispositions de l'article 236 de la *Loi sur la Santé et la Sécurité au travail* a-t-elle reçus au cours des soixante (60) derniers mois? Joindre une preuve justificative émise par une autorité officielle. Hydro-Québec se réserve le droit de valider l'équivalence des informations soumises.

9.6

Votre entreprise a-t-elle un programme d'assignation temporaire¹? Si oui, fournir une copie du formulaire.

OUI | NON |

9.7

Votre entreprise a-t-elle :

a) un programme de développement d'une culture en santé et sécurité du travail?

OUI | NON |

b) un plan d'action en santé et sécurité? OUI | NON |

c) un système de gestion en santé et sécurité du travail? Si oui, êtes-vous certifié à une norme?

OUI | (avec accréditation) OUI | (sans accréditation) NON |

9.8

Dans le contexte du chantier, votre entreprise fait-elle des réunions quotidiennes où des rappels sont faits identifiant les risques en santé et sécurité du travail? Si oui, décrire comment vous procédez. Veuillez inclure une copie complète de ce document.

OUI | NON |

¹ **Définition d'un programme d'assignation temporaire** : Si un de vos travailleurs subit un accident du travail qui le rend incapable d'accomplir les tâches courantes de son emploi ou de respecter son horaire habituel pendant un certain temps, la [Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles \(LATMP\)](#) prévoit un moyen pour favoriser un prompt retour au travail même si la lésion n'est pas encore consolidée. Ce moyen, l'assignation temporaire, vous permet d'assigner un travail au travailleur en attendant que celui-ci devienne capable d'exercer son emploi ou un emploi convenable. Un programme d'assignation consiste entre autres à avoir une procédure établie dans votre entreprise qui permet d'offrir des tâches prédéterminées respectant les limitations temporaires du travailleur. Cette liste de tâches doit être fournie au travailleur lorsqu'il consulte un médecin suite à une lésion professionnelle.

10. SYSTÈME QUALITÉ

10.1

Votre entreprise possède-t-elle une politique de qualité? OUI NON
(Si oui, joindre une copie de l'énoncé)

10.2

Cette politique est-elle diffusée à tous les employés? OUI NON
(Si oui, comment?)

10.3

Suivez-vous une démarche de qualité totale ou encore une stratégie corporative à long terme visant la mobilisation et la participation de l'entreprise dans une démarche de gestion de la qualité dont l'objectif est l'obtention de meilleurs résultats et une augmentation de la satisfaction des membres et des clients?

OUI NON

10.4

Joindre une copie de la table des matières de votre manuel qualité.

10.5

Votre entreprise possède-t-elle un système de contrôle de la qualité (identifier les points de contrôle) lors de la réalisation de travaux de construction pour :

10.5.1 Vérifier la validité des informations fournies ?

10.5.2 La facturation ?

10.5.3 La santé et sécurité ?

10.6

Avez-vous des procédures pour détecter les non-conformités?

OUI

NON

Si **oui**, comment?

10.7

Avez-vous des procédures pour corriger les non-conformités?

OUI

NON

Si **oui**, comment?

10.8

Avez-vous des procédures pour éviter/prévenir la répétition de non-conformités? OUI NON

Si **oui**, comment? (Joindre les documents complémentaires en appui à votre réponse, tels que processus, procédures, etc.)

10.9

Avez-vous des procédures pour respecter les échéanciers?

OUI

NON

Si **oui**, comment?
